



## CAROLE FREEMAN APPUIE LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE

Châteauguay, mercredi le 16 juin 2010 – Après avoir déposé un projet de loi contre les crimes haineux visant des groupes identifiables en 2008, la députée **Carole Freeman** a indiqué qu'elle appuiera l'initiative de sa collègue de Laval, madame **Nicole Demers**. Celle-ci cherche à bonifier les dispositions du Code criminel afin d'interdire la propagande haineuse fondée sur le sexe des individus.

La députée de **Châteauguay—Saint-Constant** a déclaré qu'elle s'engageait à faire la promotion de ce projet de loi qui s'inscrit dans l'esprit de son propre projet de loi déposé deux ans plus tôt et qui cherchait à protéger l'ensemble des groupes identifiables. À l'heure actuelle, des dispositions existent au sein du Code criminel afin de proscrire les propos haineux basés sur la race ou l'orientation sexuelle. Le projet de loi du Bloc Québécois veut étendre cet interdit aux groupes définis par le sexe.

« Aujourd'hui, le Bloc Québécois continue son effort pour assurer la protection des groupes qui composent notre communauté. En criminalisant l'incitation à la violence basée sur le sexe des individus, la société envoie un message fort à ceux qui tiennent de tels discours : vos déclarations sont graves et elles ne sont pas sans conséquence » a fait valoir madame **Freeman** « de plus, nous donnons les outils nécessaires à la justice pour lutter contre ce fléau » a ajouté la parlementaire.

Le projet de loi a été déposé le 10 juin par la porte-parole du Bloc Québécois en matière de condition féminine et députée de Laval, **Nicole Demers**. « Vingt ans après les terribles événements de l'École polytechnique, nous sommes forcés de constater que la violence physique et verbale est toujours extrêmement présente, surtout à l'endroit des femmes. Nous sommes tout à fait conscients qu'il n'existe pas de solution magique pour éliminer cette violence. C'est dans les petits gestes quotidiens que nous arriverons à nous débarrasser de ce fléau et c'est pourquoi nous présentons aujourd'hui ce projet de loi. », a expliqué madame **Demers** après le dépôt.

Pour informations :

Guillaume Legendre  
Adjoint principal  
Bureau de Me Carole Freeman  
Députée fédérale de Châteauguay – Saint-Constant  
253, boulevard Anjou  
Châteauguay (Québec) J6J 2R4  
Téléphone : 450 691 7044  
Fax : 450 691 3114  
Courriel : [freemC1A@parl.gc.ca](mailto:freemC1A@parl.gc.ca)